

Appel à projets 2026
recueil des candidatures
du 10 mars au 30 avril !

Webinaire de présentation :
mercredi 1er avril 2026
13h00-14h30



APPEL À PROJETS OCCITANIE "GROUPES 30 000"

Émergence et accompagnement de collectifs d'exploitations agricoles
vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

Contactez-nous pour
en savoir plus !

DRAAF Occitanie – SRAL – Unité Écophyto

sral-occitanie.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

05 61 10 62 70

écophyto

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos

Action de la stratégie Écophyto 2030 pilotée par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche,
avec l'appui technique et financier de l'Office français de la biodiversité.

Dispositif Groupes 30 000 en Occitanie piloté par la DRAAF, la DREAL, les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse,
avec le soutien financier de ces deux agences de l'eau.

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



source : DRAAF Occitanie – édition 2026 (AAP 2026) – crédits charte graphique : Hipolito

OBJECTIFS DES GROUPES 30 000

Au cœur des actions de la stratégie Écophyto 2030, les Groupes 30 000 servent à diffuser au plus grand nombre d'agriculteurs des techniques économes en produits phytosanitaires adoptées dans des réseaux de référence dont les fermes DEPHY. L'objectif est de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agroécologique pour réduire leur utilisation de phytos.

Accompagner le changement de pratiques et de système en collectif pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

En quoi consiste un Groupe 30 000 ?

THÉMATIQUES ABORDÉES :

- Arrêt du **glyphosate**,
- Mise en place du **biocontrôle**,
- Mise en place du **désherbage mécanique**,
- Mise en place de **couverts végétaux**,
- **Diversification** de la rotation,
- Implantation d'**infrastructures agroécologiques** (haies en bordure de parcelles par exemple) et actions en lien avec la **biodiversité fonctionnelle**
- **Santé et exposition** des utilisateurs et riverains aux produits phytos
- Mise en place d'actions visant à améliorer la **qualité des eaux de captages**
- et bien d'autres thématiques encore!

Mettre en place des techniques économes en phytos

Techniques déjà testées et éprouvées par les fermes du réseau DEPHY ou par d'autres collectifs d'agriculteurs

Démarche collective de réduction de l'usage des phytos

Engager des pratiques adaptées à son exploitation en travaillant main dans la main avec d'autres agriculteurs

Animer un collectif et capitaliser les résultats du groupe pour massifier le changement de pratiques et de systèmes

Développer des partenariats locaux pour accompagner les agriculteurs (enseignement agricole, démarches captage, plans alimentaires territoriaux...)

- **Diagnostic individuel** des pratiques agricoles
- **Accompagnement** pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques vers un changement de système
- **Transfert de connaissances et expériences** acquises par d'autres groupes : réalisation de bilans techniques pour le suivi de projet
- **Échanges d'expériences** entre agriculteurs : **partage et valorisation** des résultats obtenus

Comment répondre à l'appel à projets ?

Etape 1

Formation d'un groupe d'agriculteurs motivés à rejoindre le réseau 30 000

Etape 2

Choix d'une structure d'accompagnement pour les démarches collectives et individuelles

(chambre d'agriculture, groupe d'agriculteur, GAB, syndicat mixte, GDA, CIVAM, CETA, collectivité territoriale ...)

Etape 3

Réponse à l'appel à projets "Groupes 30 000" avec dépôt de :

un dossier technique

ET

un dossier de demande de financement

LANCEMENT DES CANDIDATURES
LE 10 MARS 2026
pour 7 semaines

ILS L'ONT FAIT



En Occitanie, depuis 2017, 68 projets d'émergence (VOLET A) et 93 projets d'animation (VOLET B) ont permis d'accompagner des centaines d'agricultrices et agriculteurs de la région dans un changement de pratiques.

En 2025, en Occitanie

169 exploitations agricoles se sont engagées dans

13 projets Groupes 30 000.



POURQUOI PAS VOUS ?

Appel à projets (AAP)* 2026

CANDIDATURES

10 MARS —→ 30 AVRIL

Lancement de l'appel à projets
"Groupe 30 000" 2026 en Occitanie

Dépôt des candidatures sur le site
demarches-simplifiees.fr

+
Dépôt d'un dossier de demande de
financement auprès de l'agence de l'eau
sur la plateforme dédiée.

AVANT L'ÉTÉ

Annnonce des
projets retenus



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le site de la
DRAAF Occitanie

ILS TÉMOIGNENT

YouTube

Attention :

les dates d'appel à
projets mentionnées
dans les vidéos ne sont
pas celles de l'AAP
2026.

Filière viticulture

<https://www.youtube.com/watch?v=6pDvh0Zw8Zo>



Filière grandes cultures

<https://www.youtube.com/watch?v=T0RR5IGdRq4>



Rendez-vous sur la chaîne Youtube de la
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

INSCRIVEZ-VOUS AU WEBINAIRE DE PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS
MERCREDI 1ER AVRIL 2026 - DE 13H00 À 14H30 :

PRÉSENTATION AAP 2026 (VOLETS TECHNIQUE ET FINANCIER)
MODALITÉS DE DÉPÔT - FOIRE AUX QUESTIONS

INSCRIPTION :

[HTTPS://DRAAF.OCCITANIE.AGRICULTURE.GOUV.FR](https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr)



REJOINDRE LE RÉSEAU DES 30 000

	<u>Volet A :</u> Faire émerger un Groupe 30 000	<u>Volet B :</u> Animer un Groupe 30 000
 Durée	6 mois	3 ans soit 3 campagnes culturelles
 Taille du groupe	5 à 20 exploitations	8 à 20 exploitations dont moins de 25% appartenant au réseau DEPHY OU GIEE*
 Dépenses éligibles : hors animations déjà financées par Écophyto, DEPHY et GIEE	- Dépenses de personnel - Prestations externes (frais d'intervenants, diagnostics...)	- Dépenses de personnel - Dépenses annexes (liées à l'animation : analyses, petit matériel, prestations d'experts...) - Forfait réunions régionales
	Agence Adour-Garonne	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles
	Agence Rhône Méditerranée Corse	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles
 Actions éligibles	- Élargir le groupe - Identifier une problématique commune sur la réduction des phytos - Identifier un groupe ressource - Élaborer un plan d'actions - Effectuer des diagnostics des exploitations	- Animer le groupe - Accompagner les agriculteurs - Mettre en œuvre le projet collectif de réduction des phytos - S'appuyer sur le groupe ressource - Mettre en œuvre des actions de capitalisation en diffusant des résultats
 Engagements	- Mettre en place des mesures pour faire émerger un groupe - Définir des thématiques qui seront abordées par le groupe et élaborer un plan d'actions - Réaliser des diagnostics pour chaque exploitation agricole du groupe - Remplir un bilan de fin de VOLET A ...	- S'assurer de l'animation du groupe - Suivre des indicateurs pour toutes les exploitations du groupe et en faire un retour annuel - Organiser des journées de valorisation – transfert – communication - Participer à la vie du réseau des Groupes 30 000 (journées régionales ...) - Réaliser des livrables sur les avancées du groupe à transmettre à la DRAAF*et la CRAO* - Rédiger un bilan de fin de projet ...
 Indicateurs de suivi	- Réalisation de Diagnostics Individuels des exploitations - Calcul des IFT* : obligatoire avec les doses références à la cible sur le site "Atelier de calcul de l'IFT" du Ministère de l'agriculture	- Mesures de suivi agronomique : SAU*, pratiques agricoles, IFT, assolement, pratiques agroécologiques - Mesures de suivi social : prise de risque, nombre de jours de formation, de visites individuelles, actions de démonstrations, exposition aux produits les plus toxiques - Mesures de suivi économique : rendements, marge brute, poste phyto, chiffre d'affaire

Pour en savoir plus, se référer au cahier des charges de l'AAP 2026.

Et sur ...

* SIGLES :

SAU : surface agricole utile
IFT : indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires
AAP : appel à projets

GIEE : groupement d'intérêt économique et environnemental
CRAO : chambre régionale d'agriculture Occitanie
DRAAF : direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
AG : Adour-Garonne
RMC : Rhône Méditerranée Corse

Plus d'infos sur l'AAP 2026 Groupes 30 000 en Occitanie sur : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/les-groupes-30-000-r1324.html>